

**Arrêté permanent n°25-AP-0001
Portant réglementation du stationnement**

RUE PERE DALIN

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique,

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement des véhicules est interdit tous les jeudis de 14h00 à 16h00 RUE PERE DALIN, du n°6 jusqu'à la PLACE DU COMMERCE. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 02 mai 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- Le Maire de Sèvremont
- Car du Bocage
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- SDIS 85
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM)
- Transport scolaire Pouzauges

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Raveau

P

Passe du Petit Frère

123webimmo.com

Crédit Agricole

Rue du Père Dalin

agence communale

Utile

Le Flocéen

Un air de flo'lie

44

1 bis 3

1

5

7

9

5

5

6

6

5399

5414

11

2

2

2

2

2

2

2

4

1